

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de **SEINE et MARNE**
Arrondissement de **FONTAINEBLEAU**
Canton de **FONTAINEBLEAU**
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
pour la GESTION
de l'ÉCOLE du GÂTINAIS SUD

PROCES-VERBAL de la SEANCE du COMITÉ SYNDICAL

Séance du 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 juin à 18 heures 45 minutes**.

Se sont réunis les membres du comité syndical sous la présidence de Madame VALERIAUD Pougat Claire.

Etaient présents :

- **commune de Buthiers** : Mme VALERIAUD Pougat Claire, Présidente, M. BAUR Fabien, délégué suppléant ;

- **commune de Nanteau-sur-Essonne** : M. SARRION Mathieu, délégué titulaire ;

- **commune de Boulancourt** : Mme IMBAULT Stéphanie, Mme LEBIGOT Céline, déléguées titulaires ;

Absents excusés : M. CHAMOREAU Christophe, Mme CAFFE Aurélie, délégués titulaires de Buthiers ;
Mme POISSON Marie-Cécile, déléguée titulaire de Nanteau-sur-Essonne.

Secrétaire de séance : M. BAUR Fabien

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
7	5	5

Date de la convocation
17/06/2025

1) Désignation du secrétaire de séance

Cette désignation est soumise au début de chacune des séances du comité syndical (Art L2121-15 CGCT).
M. BAUR Fabien propose sa candidature.

LE COMITE SYNDICAL DESIGNE, à l'unanimité, M. BAUR Fabien pour être secrétaire de séance.

2) Adoption de l'ordre du jour de la séance

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-10 et suivants,
Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver l'ordre du jour de la présente séance du Comité syndical,
L'ordre du jour est **approuvé à l'unanimité PAR LE COMITE SYNDICAL**,

ORDRE DU JOUR

1. *Désignation du secrétaire de séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour de la séance*
3. *Approbation du procès-verbal de la précédente réunion*
4. *Compte-rendu des décisions de la Présidente prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*
5. Piscine pour la rentrée 2025/2026
6. Facturation des services périscolaires
7. Trajet cantine
8. Dérogations scolaires
9. Médecine du travail
10. Remboursement de frais
11. Affaires et informations diverses

3) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-verbal de la précédente séance du Comité Syndical,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-verbal du Comité Syndical du 15 mars 2025.

4) Compte-rendu des décisions du Président prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Aucune décision n'a été prise.

5) Piscine pour la rentrée 2025/2026

Madame la Présidente présente trois options envisageables pour les séances de piscine :

1. Poursuivre à la piscine de Puiseaux (SISS)

Le comité syndical du SISS a décidé de ne plus financer le transport des élèves de l'école de Buthiers, ne prenant désormais en charge que ceux de Boulancourt, commune membre du SISS. Le coût estimé de cette option s'élève aux alentours de 3 300 €, auquel s'ajoutent 5 % de frais de gestion. Ce coût est estimé pour trois classes d'élémentaires et non quatre. À ce jour, le tarif des séances de natation n'est toujours pas communiqué. Il apparaît qu'aucune facturation ne soit appliquée.

Cette solution est plus onéreuse que par le passé, et les problèmes liés à l'encadrement demeurent.

2. Revenir au BAF de Malesherbes (CCPG)

Le BAF de Malesherbes est une option étudiée compte tenu de sa proximité géographique et de son accessibilité par le chemin des marais, environ 20/25 minutes à pied de l'école de Buthiers. Ce mode d'accès serait en cohérence avec l'initiative de pédibus mise en place depuis 2 ans. Par ailleurs, le BAF accueillerait un deuxième MNS à partir de septembre, réglant les problèmes d'encadrement et de surveillance. Le coût estimé pour trois classes s'élève aux alentours de 3 350€ sur la base de 12 séances par classe.

Néanmoins, les créneaux proposés à ce jour par le MNS en charge du planning ne permet pas de garantir les meilleures conditions d'accès pour les élèves, incertitudes liées à la météo, la période visée étant novembre-février. Choisir un autre itinéraire rallongerait substantiellement le trajet et la sécurité de celui-ci obligeant l'usage des grands axes. Un coût de transport serait alors à prévoir, celui-ci n'a pas été devisé.

3. Tester la piscine extérieure de Buthiers (Île-de-Loisirs/Région Île-de-France)

La piscine de l'Île-de-Loisirs de Buthiers ferme le dimanche 31 août 2025. Néanmoins une extension des temps d'ouverture peut être envisagée en accord avec l'Île-de-Loisirs de Buthiers, partenaire historique du SIGEGAS et de l'école de Buthiers pour la restauration scolaire, ainsi que de nombreuses activités : savoir rouler, savoir grimper, savoir nager...

Cette solution engagerait une mise en place des séances pour les trois classes d'élémentaires, dès le mardi 2 septembre 2025. Les séances seraient, selon les préconisations de l'inspection académique, concentrées sur la première quinzaine. En cas d'intempéries, les séances pourraient être décalées à juin 2026.

Le tarif appliqué s'élève à 250 € TTC par session de 3 heures, les trois classes se succédant lors des créneaux pour des séances de 3 heures consécutives, soit un coût estimé à 2 500€ TTC.

L'équipe pédagogique a été consultée sur ce dossier.

Après avoir pris connaissance des éléments exposés par Madame la Présidente, **le comité syndical, à l'unanimité, décide** d'opter pour la formule de l'Île-de-Loisirs, sous réserve que les conditions d'accueil soient garanties par le partenaire.

6) Facturation des services périscolaires

Madame la Présidente rappelle au comité la délibération adoptée concernant les tarifs des services périscolaires pour la prochaine rentrée scolaire. Il est précisé que ces tarifs pourront faire l'objet d'une réévaluation en cours d'année.

1. Garderies

Horaires d'accueil

Matin : 07h00 – 08h30. Le dernier accueil du matin se fait à 08h30, ouverture du portail à 08h35.

Soir : 16h30 – 18h30. Le service ferme à 18h30, tous les enfants doivent être partis.

Tarifs appliqués :

- *Accueil exceptionnel : 7€ par accueil, jusqu'à 3 fois dans le mois, matin ou soir.*

- Accueil régulier le matin ou le soir : 33.25€ pour le mois, tarif forfaitaire appliqué à partir de 4 accueils sur la période du matin ou du soir.
- Accueil régulier le matin et le soir : 66.50€ pour le mois, tarif forfaitaire appliqué à partir de 4 accueils sur la période du matin ou du soir.
- Tarif oubli d'inscription ou de désinscription / retour avec le bus : 7€ par oubli, quel que soit la fréquence mensuelle
- Tarif retard garderie du soir : 30€, en sus du coût de garderie.

2. Restauration scolaire et collation

Tarifs de la restauration scolaire, assurée par la Base de loisirs de Buthiers :

- 5,30 € tarif unique
- 6,00 € pour un enfant déjeunant occasionnellement à la cantine, moins de trois fois par mois.
- 7€, tarif appliqué pour tout défaut d'inscription (**non réservation / non annulation dans les délais fixés par le règlement**).
- 1,50€, tarif appliqué par jour de présence au restaurant scolaire pour un enfant disposant d'un PAI non réalisable par le service de restauration collective.

Il est proposé de ne pas imputer aux familles l'augmentation réelle appliquée par l'Île-de-Loisirs de Buthiers. Le SIGEGAS s'engage pour tenter de soutenir l'ensemble des familles face à l'inflation et la hausse des matières premières. Il prend en charge plus d'1€ par repas, par enfant, par jour (hors frais de personnel).

Tarifs Goûter

- 1,50€ par goûter, par jour, obligatoirement sur inscription dans les conditions fixées par le règlement.
- 2,50€ par goûter oublié

Par ailleurs, sur proposition de l'équipe enseignante, une étude surveillée pourrait être mise en place. Les modalités, le rythme et le coût doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Point budgétaire :

- Dépenses liées à la cantine (janvier à mai 2025) : 43,76 % réalisé du budget prévisionnel
- Recettes enregistrées (janvier à avril 2025) : 38 % réalisé du budget prévisionnel
- Il est confirmé que la mise en place du Portail Famille et l'installation du paiement par prélèvement a nettement facilité la régularisation en temps et en heure des factures. (peut-être à formuler différemment).

Un état des impayés sera présenté, puis adressé aux communes du RPI, lors de la réunion de septembre.

7) Trajet cantine

Madame la Présidente informe le comité qu'un courrier conjoint avec la mairie de Buthiers a été envoyé aux riverain-e-s de la rue des Roches, en réponse aux incivilités verbales transmises par les agents encadrants et les doléances récemment exprimées en mairie et :

Chères Riveraines et chers Riverains de la Rue des Roches,

Le SIGEGAS, Syndicat Intercommunal de Gestion de l'École du Gâtinais Sud, qui gère, entre autres, les services périscolaires de l'école de Buthiers, regroupant plus de 140 élèves des communes de Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne, est fier de la pérennité du système de pédibus, mis en place depuis mai 2023.

Le Pédibus, ou bus pédestre, est un mode de déplacement collectif à pied pour les enfants, encadré par des adultes. Ce système de déplacement vertueux a été mis en place sur les trajets école-cantine, école-activités sportives et à la rentrée, certainement, école-bassin d'apprentissage du Malesherbois.

Le Pédibus est un enjeu de santé publique visant à lutter contre la sédentarité, qui s'installe également et de plus en plus chez les plus jeunes et prévenir de l'obésité. Marcher est une activité physique simple, gratuite et à la portée de tous.

Le Pédibus est un enjeu environnemental. En réduisant le nombre de navettes en bus, nous réduisons significativement nos émissions de CO₂. De même, c'est une sensibilisation quotidienne des enfants à l'éco-citoyenneté : intégration de bonnes pratiques qui deviennent naturellement des habitudes et ainsi des réflexes.

Le Pédibus est un enjeu de sécurité routière. La Rue des Roches est limitée à 30km/h et 20km/h aux abords de l'école, mesure qui peine à être respectée par les automobilistes (et même quelques cyclistes électriques), que la vue d'un groupe de 70 à 80 enfants n'encourage pas à ralentir. C'est un réel apprentissage de la sécurité piétonne pour les enfants : marcher sur le trottoir, traverser, anticiper les risques...

Le Pédibus est un enjeu social et éducatif. Le cadre collectif favorise le respect des consignes (bien qu'il puisse également stimuler un peu d'agitation parfois), la bienveillance envers ses camarades. Ce temps de déplacement est aussi un temps privilégié pour l'échange, la discussion entre camarades ou avec les adultes. C'est enfin une prise de conscience que tous les déplacements ne sont pas obligatoirement à faire à l'aide d'un moyen de transport.

Le Pédibus à Buthiers, c'est en moyenne 70 enfants qui empruntent la Rue des Roches, soit 24 minutes (2x12 minutes), les lundis, mardis, jeudis et vendredis, entre 12h15 et 13h45.

Nous accusons réception des retours de certains d'entre vous sur les nuisances ressenties et vous confirmons que les enfants sont à chaque fois sensibilisés, sur le trajet par les encadrants, ou à l'école, aux règles de savoir-être et vivre-ensemble dans l'espace public (ne pas sonner aux portes, par exemple).

Aussi en aucun cas, nous ne saurons tolérer des incivilités verbales ou/et physiques directes ou indirectes auprès des agents du SIGEGAS ou des élèves.

Le trottoir est un espace public de la commune, destiné aux piétons. Il doit rester libre, sécurisé et accueillant pour tous, sans entrave ni intimidation. Il est le reflet de la vie qui avance, de la vie qui circule, il est pour l'application de ce Pédibus, un lieu de vie et d'échanges.

Nous vous remercions, chères Riveraines et chers Riverains de la Rue des Roches, de soutenir et d'encourager cette initiative si positive pour les enfants.

En cas de désagréments significatifs, que nous ne négligerons pas, vous pouvez adresser des courriers motivés auprès du secrétariat du SIGEGAS (sigegas@buthiers.fr) ou de la mairie de Buthiers (contact@buthiers.fr).

8) Dérogations scolaires

Madame la Présidente informe le comité que plusieurs demandes ont été reçues de la part de la Communauté de Communes du Pithiverais-Gâtinais, émanant de familles souhaitant inscrire leurs enfants à l'école de Buthiers.

Une demande spécifique concerne également la poursuite de la scolarité d'un élève de la commune à l'école de Puiseaux.

Il est précisé que des frais de scolarité sont exigés dans ce cadre couvrant le coût d'accueil de ces élèves (900€ du CP au CM2 et 1150€ en maternelle).

Madame la Présidente indique qu'elle s'est opposée, en accord avec les maires des communes concernées, à toute dérogation sortante de notre RPI.

9) Médecine du travail

Madame la Présidente informe le comité qu'aucune visite médicale n'a pu être réalisée pour les agents depuis 2015. Le Centre de Gestion 77 s'est désengagé de cette mission depuis deux ans.

La collectivité est actuellement à la recherche d'un prestataire médical, mais les organismes privés n'acceptent plus les collectivités territoriales. Le Centre de Gestion 45 a refusé notre demande d'adhésion au titre des frontières administratives.

Une proposition de téléconsultation a été reçue, mais, après consultation du Centre de Gestion, celle-ci n'est pas recommandée.

Par ailleurs, une demande a été adressée à la Communauté de Communes du Pays de Nemours dans le cadre d'une mutualisation éventuelle.

Il est urgent de trouver un prestataire afin de garantir le suivi des agents et recevoir les préconisations garantissant les meilleures conditions de travail des agents.

10) Remboursement de frais

Madame la Présidente informe le comité syndical que la directrice de l'école a avancé des frais d'achats.

Sur présentation de factures, ces frais s'élèvent à :

- 55,44 €TTC pour l'achat de deux mallettes PPMS ;

Le comité syndical vote le remboursement de ces frais à l'unanimité.

11) Affaires et informations diverses

➤ Conseil d'école du 19 juin 2025

L'école comptabilisera 131 élèves à la prochaine rentrée, soit une perte de 15 élèves par rapport à la rentrée 2024. L'école, pour cette rentrée 2025, n'est pas menacée par une fermeture de classe. La répartition des classes sera la suivante :

- PS/MS, Mme HARRUS : 25
- MS/GS, Mme JARRIER : 25
- CP, Mme DI MATTEO : 19
- CE1/CE2, Mme MOREL : 17,
- CE2/CM1, Mme BLAUEZ : 21
- CM1/CM2, Mme LOPEZ : 24

Aucune question n'a été soulevée par les représentants des parents d'élèves.

Les agents administratifs du SIGEGAS et l'agent technique de la mairie de Buthiers ont été chaleureusement remerciés pour leur implication et leur travail.

L'initiative de Madame CAFFE Aurélie, soutenue par tous les agents du SIGEGAS, à savoir le spectacle organisé avec les enfants de la garderie du soir à l'occasion de la kermesse, a également été saluée.

➤ Kermesse du 20 juin 2025

La kermesse adopte un nouveau format cette année. Elle s'est tenue le vendredi 20 juin après la classe, avec au programme : les spectacles des élèves et de la garderie, suivis des stands de la kermesse (organisé par Cap ou pas Cap), puis de la remise du cadeau aux élèves de CM2 — une calculatrice adaptée à l'entrée au collège. Nous avons constaté une véritable participation des familles.

➤ **Rentrée scolaire 2025/2026**

La rentrée des classes aura lieu, lundi 1^{er} septembre, à 8h35. Les élèves de maternelles effectueront leur rentrée en décalé, selon la possibilité des familles, à 10h30. Il n'y aura ni garderie, ni bus ce premier matin.

Un rappel des informations pratiques sera adressé aux familles par l'équipe enseignante et via le Portail Famille.

L'info-lettre mensuelle sera maintenue. Il est demandé à chaque commune du RPI de transmettre, dans les délais, son calendrier des manifestations et autres informations à destination des familles, par courriel.

Une enquête sur l'utilisation des services périscolaires sera adressée pendant l'été aux familles.

➤ **Les agents**

L'équipe actuelle est composée de : 2 agents titulaires à temps complet, 1 agent titulaire à temps non complet.

Un apprenti intégrera l'équipe à la rentrée.

Le recours à des vacataires est à l'étude selon les besoins.

Les entretiens professionnels des agents titulaires auront désormais lieu en juillet, en remplacement de la période habituelle en fin d'année. Un calendrier plus adapté aux besoins du service.

Une agente suivra une formation Certibiocide le 11 juillet, en vue de l'obtention de la certification nécessaire à l'usage de certains produits d'entretien.

➤ **Budget**

Actuellement, 42 % du budget de fonctionnement a été engagé et 45 % des recettes de fonctionnement ont été perçues.

Le comité appelle à voter massivement pour le projet proposé dans le cadre du Budget participatif de la Région. Le financement demandé vise à soutenir le projet : « Sensibilisation aux mobilités douces pour les petits ».

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 h 00**

**La Présidente,
Mme VALERIAUD POUGAT Claire**

**Le secrétaire de séance,
M. Fabien BAUR**